Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024
ID : 017-200041689-20241209-BC2024_070-DE

République Française

Département de la Charente-Maritime

Vals de Saintonge Communauté

Bureau communautaire du 9 décembre 2024

Objet : Convention Renov' Info Service 2025

Numéro de délibération : BC2024_070

L'an deux mille vingt quatre, le neuf décembre, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 2 décembre 2024, s'est réuni en séance plénière à Salle Municipale de Mazeray sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :
Daniel LAGARDE, René ESCLOUPIER, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Philippe HARMEGNIES, Alain FOUCHER, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Frédéric BRUNETEAU, Joël WICIAK, Gérard BIELKA, Pierre DENECHERE, Ornella TACHE, Didier BASCLE, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Philippe BARRIERE, Annie PEROCHON, Dominique GUILLON, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Laurent BOUILLE, Julien GOURRAUD

Absents excusés ayant donné procuration :

Absents :
Henri AUGER, Michel PELLETIER, Maurice PERRIER, Wilfrid HAIRIE, Frédéric EMARD

Secrétaire de séance :
Annie PEROCHON

Assistaient à la séance :
ROSIER Renaud
GUIBERTEAU Cécilia
GENEAU David
SERRA Johanna
HOUET Patricia
REGNAULT Pierrick

Nombres de membres :
En exercice : 28
Quorum : 15
Présents : 23
Votants : 23
Pouvoirs : 0

Publication (affichage) ou notification du :

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024
ID : 017-200041689-20241209-BC2024_070-DE

Vu la délibération n°CC2020_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5111-1, L. 5111-1-1 et R. 5111-1,

Vu les statuts de la communauté de communes Aunis Sud,

Vu la convention du service unifié pour la gestion de la Plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) Aunis-Vals de Saintonge entre les communautés de communes Aunis Atlantique, Aunis Sud, et Vals de Saintonge Communauté signée le 7 octobre 2022,

Vu la candidature de la communauté de communes Aunis Sud, porteur du service unifié « PTRE Rénov' Info Service », à l'appel à manifestation d'intérêt « déploiement des plateformes de la rénovation énergétique » du réseau France Rénov' en Nouvelle-Aquitaine pour 2024,

Considérant la fin du programme Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE) le 31 décembre 2024 et la mise en œuvre en 2025 d'un Programme intérêt général (PIG) Pacte territorial à signer avec l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) pour le financement de Rénov'Info Service, Espace Conseil France Rénov',

Considérant le complément de financement des Espaces Conseil France Rénov' qu'apportera la Région Nouvelle-Aquitaine via un Appel à manifestation d'intérêt annuel,

Madame Annie Poinot-Rivière, conseillère déléguée à la transition énergétique, rappelle qu'un service unifié est un outil juridique de mutualisation permettant la mise en commun de moyens afin de favoriser la réalisation de la mission d'intérêt public locale sur un territoire.

Un tel service unifié créé par convention entre Aunis Sud, Aunis Atlantique et Vals de Saintonge Communauté porte depuis décembre 2018 l'Espace Info Energie, devenu en 2021 Plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE) dénommée Rénov'Info Service. Rénov'Info Service a été depuis labellisé Espace Conseil France Rénov'.

La convention du service unifié entre les 3 EPCI s'achève fin 2024. Par ailleurs, il est nécessaire d'inscrire différentes modifications dans la nouvelle convention.

Ces modifications portent sur :

- l'actualisation de la labellisation de Rénov' Info Service : Espace Conseil France Rénov' à la place de Plateforme territoriale de la rénovation énergétique ;
- l'ajout des nouvelles missions confiées par l'ANAH : l'adaptation du logement à la perte d'autonomie, la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, le traitement des copropriétés et du parc locatif privé ;
- des précisions concernant la prestation « Mon Accompagnateur Rénov' » ;
- la durée de la convention pour couvrir l'année 2025 ;
- l'évocation du « PIG Pacte Territorial – Volets 1 et 2 » à signer avec l'ANAH ;
- l'évocation de l'Appel à Manifestation d'Intérêt - Soutien de la Région au Service Public de la Rénovation de l'Habitat - Réseau France Rénov' Nouvelle-Aquitaine - 1er janvier-31 décembre 2025
- la modification de la clé de répartition entre les 3 EPCI, qui passe à 30 % pour Aunis Sud et Aunis Atlantique et 40 % pour Vals de Saintonge Communauté (contre 1/3 chacun auparavant) ;
- la représentation au COPIL de 2 élus par EPCI au lieu d'un du fait de l'extension des missions ;
- la mise à disposition de quatre agents et non plus trois.

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024
ID : 017-200041689-20241209-BC2024_070-DE

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire :

- d'approuver la nouvelle convention du service unifié, comme décrite ci-dessus et annexée,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération et à signer les avenants qui pourraient s'avérer nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean d'Angély,

Le Président de Vals de Saintonge Communauté,

Signé électroniquement par : Jean-Claude GODINEAU
Date de signature : 09/12/2024
Qualité : Président

Jean-Claude GODINEAU

La 1ère Vice-Présidente pour le Président de Vals de Saintonge Communauté,

Signé électroniquement par : Annie PEROCHON
Date de signature : 12/12/2024
Qualité : 1ere Vice-Présidente

Annie PÉROCHON